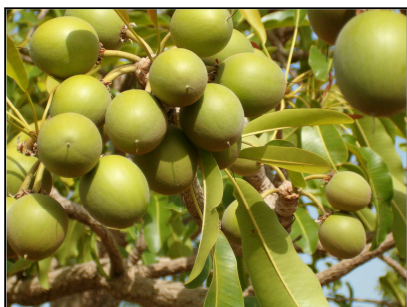


Le karité (Vitelaria paradoxa), notre richesse

SAMEDI, 08 SEPTEMBRE 2012 18:14



Au Burkina Faso, les produits du karité constituent une source de revenu et d'alimentation pour près de 400 000 femmes, essentiellement rurales avec des recettes d'exportation se chiffrant à près de 10 Milliards FCFA / an.

Arbre de vie » ou « arbre à beurre », le Karité est un arbre qui pousse naturellement et exclusivement dans la zone soudano-sahélienne, concentré le long d'une ceinture de savane qui va de l'Afrique de l'Ouest jusqu'au Soudan (Terpend, 1982). Cet arbre peut atteindre une quinzaine de mètres de haut et vivre plus de deux siècles.

Il n'atteint l'âge adulte que vers 30 ans et son optimum de production se situe entre 50 et 100 ans où il pourra produire environ 20 kg de fruits par an. Cependant, la variation de rendement est énorme entre les arbres et selon les années. Les agriculteurs décrivent souvent un cycle productif de 3 ans, avec une première année mauvaise, puis une moyenne et enfin une bonne. De la famille des sapotacées, le karité (*Vitellaria paradoxa* L.), est classé habituellement comme espèce soudanienne ubiquiste du continent Africain. son historique première fut relatée par l'explorateur écossais Mungo PARK (1771-1806) qui a donné les caractéristiques botaniques de cet arbre, ainsi qu'à énumérer les principales applications du beurre du karité dans son ouvrage intitulé : TRAVELS IN THE INTERIOR DISTRICTS OF AFRICA (VOYAGE DANS L'INTERIEUR DE L'AFRIQUE), Edinburgh en 1797. « C'est un arbre fruitier semi-domestiqué qui fait partie du système de parc agro forestier cultivé. Les fruits apparaissent cinq mois après la floraison et tombent au sol lorsqu'ils sont mûrs. Ils se présentent sous la forme de grappes. Le fruit est une baie charnue. Il est constitué d'une pulpe (55%) renfermant une noix à la coque mince et cassante, contenant une voire deux amandes dures d'une teinte blanchâtre. Contenant jusqu'à 50% de matières grasses, ce sont de ces amandes que l'on va extraire le beurre de karité. Il est un élément essentiel dans l'alimentation des populations rurales car il représente leur principale source de matières grasses d'origine végétale. Sa pulpe plus ou moins sucrée est également comestible. Selon Bonkougou (2002), le beurre de karité de la sous-espèce occidentale paradoxa est riche en acide stéarique et donne un beurre ferme, alors que la graisse issue de la sous-espèce orientale nilotica est surtout riche en acide oléique donnant une huile liquide.

Le karité occupe dans les exportations, la 4e place derrière l'or, le coton et le bétail. La contribution de la filière du fruit de l'arbre à karité est évaluée à 28,991 milliards de FCFA soit de l'ordre de 0,60% de la valeur du PIB courant du Burkina Faso de 2011 (IAP, 2011) alors que la contribution globale de l'ensemble des PFNL à l'économie nationale du Burkina avait été évaluée à 0,63% pour l'année 2008 (Rapport IPE, 2011). Cette filière par le biais des exportations de la graine et du beurre de karité a permis de mobiliser des devises d'un équivalent en monnaie nationale de 20,128 milliards de FCFA (DGD, 2011). Les potentialités sur le karité au Burkina Faso donnent un total de 195 millions d'arbres, 850.000 tonnes d'amandes sèches et 200.000 tonnes de beurre.

L'exploitation du karité au Burkina est restée pendant longtemps traditionnelle (ramassage manuel des fruits mûrs tombés de l'arbre) et la transformation est réservée exclusivement aux femmes qui produisaient du beurre et du savon. De nos jours, il est d'une grande valeur ajoutée dans les échanges commerciaux et participe au réajustement de la balance commerciale du pays et cela grâce à une organisation. En effet, le karité " l'or vert des femmes" du Burkina est le 3eme produit d'exploitation agro-sylvo-pastoral, (après le coton et le bétail). Enfin, le karité est une composante essentielle dans la formation du PIB (il représentait 1,96% du PIB). Le secteur a donc subi une transformation pour devenir une filière avec des acteurs organisés autour de la Table Filière Karité (TFK).

Le Burkina Faso dispose d'un parc végétal estimé à 195 000 000 arbres à karité soit un potentiel de production évalué à 780 000 tonnes d'amandes sèches.

Selon la FAO, l'Afrique a produit 700 000 T de Karité en l'an 2000. Les plus grands producteurs sont: le Nigeria (400 000 T), 60 % de la production mondiale, le Mali (85 000 T), le Burkina Faso (70 000 T) et le Ghana (55 000 T). Au Burkina Faso 88% des ménages en milieu rural consomment le beurre de Karité. Le Bénin, la Côte

d'Ivoire, le Cameroun, le Tchad, le Niger, la RCA, la Guinée, le Togo, le Soudan, et l'Ouganda sont les autres pays africains producteurs.

En Europe, 40 000 à 60 000 T de beurre de Karité sont utilisés annuellement dans la confiserie, la chocolaterie et la margarine. La décision de l'Union européenne, en mai 2000 autorisant les chocolatiers à utiliser jusqu'à hauteur de 5% les matières grasses végétales d'origine tropicale comme substituts au cacao, pourrait ainsi développer les exportations de Karité.

Son huile présente de multiples usages tant au niveau national qu'au niveau mondial. En Europe, aux Etats-Unis et en Asie, le beurre de karité est presque exclusivement réservé à l'industrie agroalimentaire, seuls 5% sont réservés à la cosmétologie et à l'industrie pharmaceutique. Il est utilisé en margarinerie après transformation, ainsi qu'en pâtisserie pour la confection des pâtes légères telles que la pâte feuilletée.

Au terme de l'enquête de terrain, diligentée dans le cadre de l'étude sur la contribution du karité à l'économie nationale il est ressorti que les différents résultats obtenus tenant compte des indicateurs définis de collecte à savoir :

- La consommation de la pulpe de karité ;
- La production d'amandes de karité et ses différents emplois,
- La valeur ajoutée de la filière,
- La contribution au PIB
- L'enquête de terrain a permis de toucher 617 exploitants repartis sur l'ensemble du territoire national. La production nationale d'amandes de karité pour l'année 2011 se chiffre à deux cent six mille soixante quinze (206 075) tonnes dont cent treize mille cent trente (113 130) tonnes ont été exportés et soixante six mille deux cent quarante cinq (66 245) tonnes ont servi à la fabrication de vingt mille huit cent soixante sept (20 867) tonnes de beurre de karité.
- Les recettes générées par la filière karité sont estimées à vingt huit milliards neuf cent quatre vingt dix neuf millions cinq cent soixante dix mille cinq cent quatre vingt onze (28 990 570 591) francs dont 50,35% sont générées par l'exportation d'amandes de karité, 24,11% par les recettes de la vente de beurre de karité, 14,30% par les produits cosmétiques à base de beurre de karité et 11,24% par les ventes de la pulpe de karité . Ces revenus ont contribué à hauteur de 0,60% à la formation du PIB et ont permis de créer deux cent huit mille quatre cent soixante emplois (208 460).
- la valorisation des résidus issus de la transformation des PFNL

Sources :

LA CONTRIBUTION DE LA FILIÈRE FRUIT DE L'ARBRE KARITÉ

A L'ECONOMIE DU BURKINA FASO Dr. Boukary OUEDRAOGO

(MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE AGENCE DE PROMOTION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX)

« VALORISATION DU KARITE ET SES DERIVES : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES POUR LES ACTEURS DE FORUM DES ACTEURS DE LA FILIÈRE KARITE. (CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE)

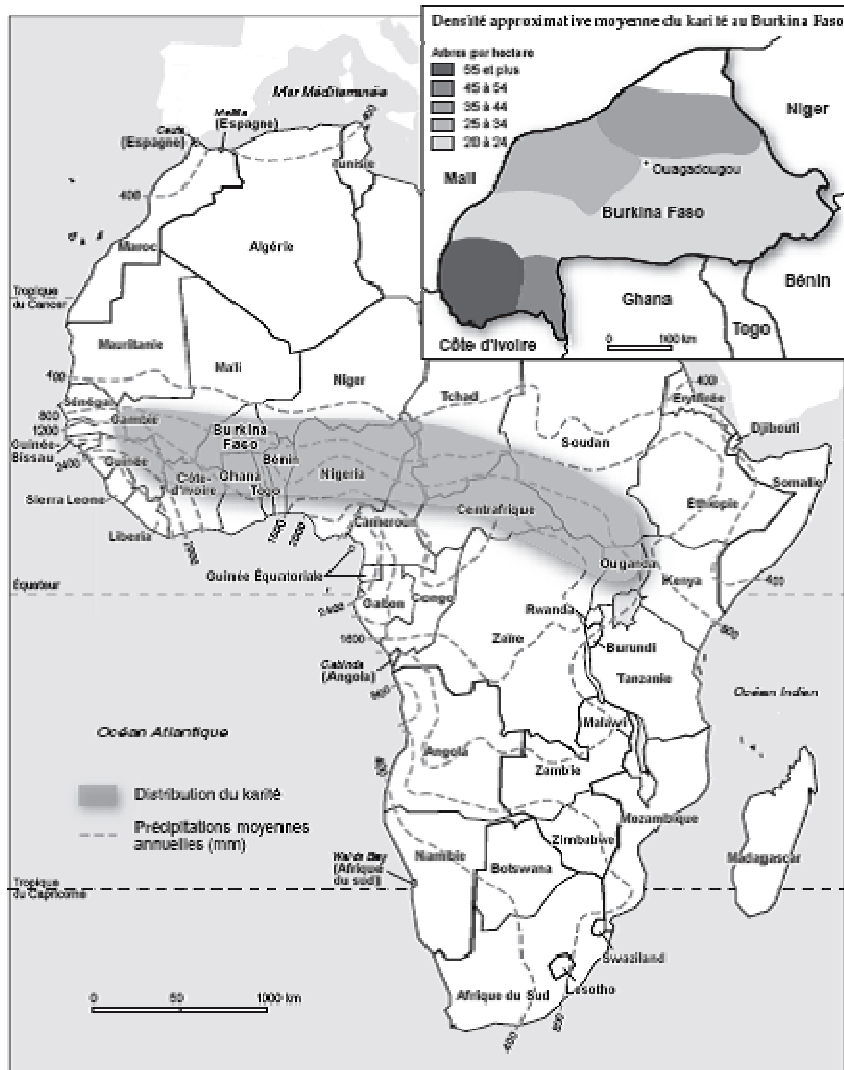


Figure 1 : Distribution du karité en Afrique Subsaharienne et au Burkina Faso Source : Terpend